

AFFAIRE N° 9 - Acquisition par la Commune de Saint-Denis des droits indivis laissés vacants par l'absence de SINAPOULLE, dans un terrain sis Rue des Manguiers et limitrophe de l'Ecole des Camélias.

LE MAIRE : Il s'agit d'un terrain saisi par la Curatelle, et je tiens à vous donner quelques indications à ce sujet, et j'indique que d'une manière générale je suis obligé de demander au Conseil Municipal ce qu'il pense de toutes les propositions que je reçois. Je peux recevoir n'importe quelle offre et je suis obligé de vous la soumettre, ce qui ne veut pas dire que je sois d'avis d'acheter ou que je sois contre. C'est au Conseil à délibérer sur la proposition faite et sur le prix proposé.

En l'occurrence, il s'agit d'un terrain sis à Saint-Denis, à l'angle des rues des Manguiers et Nicole de la Serve.

Ce terrain paraît très intéressant et nous pourrions nous en rendre acquéreurs, à condition d'obtenir un prêt correspondant à son prix; Il a une superficie de 1.857 m² et il est borné au Nord par la rue des Manguiers, à l'Ouest par la propriété de Mme TINGRES, à l'Est par la rue Nicole de la Serve et au Sud par un terrain communal sur lequel a été bâtie l'école des CAMELIAS. Le terrain étant limitrophe de l'Ecole des Camélias, ce serait pour nous une excellente affaire.

Cependant, une difficulté se présente : c'est la Curatelle qui est propriétaire de ce terrain, et la Curatelle qui nous l'avait offert, prétend aujourd'hui le vendre sur adjudication.

Je demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition et d'autoriser le Maire à réclamer la priorité de l'expropriation pour le cas où la Curatelle maintiendrait son intention d'Adjudication.

Je vous demande, Messieurs, de m'autoriser à mener à bien les tractations nécessaires à l'acquisition de ce terrain qui, j'insiste, serait très intéressant pour nous.

Sur une question posée par un Conseiller, le Maire répond que ce terrain servirait à l'agrandissement de l'école des Camélias.

La partie restante serait utilisée comme parking pour les automobiles des instituteurs et institutrices de l'Ecole des Camélias et de la nouvelle école que nous construisons actuellement sur un terrain sis rue du Pent-Neuf, que nous avons acheté à la S.I.D.R. car avec le nombre croissant d'enfants fréquentant ces deux écoles, le nombre de voitures en stationnement augmente également de jour en jour.

N'oubliez pas, dit le Maire, que nous avons dans ce secteur 44 classes.

Par la suite, cette affaire reviendra, bien entendu, devant le Conseil Municipal. Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer seulement sur le principe de cette acquisition (par voie d'expropriation).

Adopté à l'unanimité.